

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

20007188400031

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE PARAY LE MONIAL**

**SERVICE PUBLIC LOCAL  
COM COM LE GRAND CHAROLAIS**

**M49**

**BUDGET PRIMITIF**

**BUDGET : BUDGET SPANC**

**ANNEE 2019**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.14	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.15	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.17	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.18	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.19	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.21	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.22	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.23	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.24	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.25	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.26	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.27	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.28	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.29	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
p.31	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.32	D - Arrêté et signatures	X	

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC		BP	2019
<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>			

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	412 664,00	380 100,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 32 564,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		412 664,00	412 664,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	31 500,00	17 852,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 13 648,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		31 500,00	31 500,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		444 164,00	444 164,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité

des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	67 007,30	0,00	76 102,00	76 102,00	76 102,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 300,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	3 000,31	3 000,31	3 000,31
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>171 307,30</b>	<b>0,00</b>	<b>212 102,31</b>	<b>212 102,31</b>	<b>212 102,31</b>
66	Charges financières	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	60 600,00	0,00	158 600,00	158 600,00	158 600,00
022	Dépenses imprévues ( exploitation )			27 000,00	27 000,00	27 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>232 007,30</b>	<b>0,00</b>	<b>397 802,31</b>	<b>397 802,31</b>	<b>397 802,31</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)			13 100,00	13 100,00	13 100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	3 048,70		1 761,69	1 761,69	1 761,69
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>3 048,70</b>		<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>235 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>412 664,00</b>	<b>412 664,00</b>	<b>412 664,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

412 664,00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>o</sup> de services, m	142 000,00	0,00	222 000,00	222 000,00	222 000,00
74	Subventions d'exploitation	76 000,00	0,00	158 000,00	158 000,00	158 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>218 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>380 000,00</b>	<b>380 000,00</b>	<b>380 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	120,07	0,00	100,00	100,00	100,00
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>218 120,07</b>	<b>0,00</b>	<b>380 100,00</b>	<b>380 100,00</b>	<b>380 100,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>218 120,07</b>	<b>0,00</b>	<b>380 100,00</b>	<b>380 100,00</b>	<b>380 100,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

32 564,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

412 664,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (8)**

14 861,69

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 261,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		15 261,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		15 261,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		15 261,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 31 500,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 130,67	0,00	2 990,31	2 990,31	2 990,31
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		1 130,67	0,00	2 990,31	2 990,31	2 990,31
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		1 130,67	0,00	2 990,31	2 990,31	2 990,31
021	Virement de la section d'exploitation (4)			13 100,00	13 100,00	13 100,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	3 048,70		1 761,69	1 761,69	1 761,69
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		3 048,70		14 861,69	14 861,69	14 861,69
<b>TOTAL</b>		4 179,37	0,00	17 852,00	17 852,00	17 852,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 13 648,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 31 500,00

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

14 861,69

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	76 102,00		76 102,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 000,00		133 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,31		3 000,31
66	Charges financières	100,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	158 600,00	0,00	158 600,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 761,69	1 761,69
022	Dépenses imprévues ( exploitation )	27 000,00		27 000,00
023	Virement à la section d'investissement		13 100,00	13 100,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>397 802,31</b>	<b>14 861,69</b>	<b>412 664,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

412 664,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	3 000,00	0,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 500,00	0,00	28 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>31 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 500,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

31 500,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC	BP 2019
--	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	222 000,00		222 000,00
74	Subventions d'exploitation	158 000,00		158 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>380 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>380 100,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>32 564,00</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>412 664,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	2 990,31	0,00	2 990,31
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 761,69	1 761,69
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		13 100,00	13 100,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>2 990,31</b>	<b>14 861,69</b>	<b>17 852,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>13 648,00</b>
--	------------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>31 500,00</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)(6)</b>	<b>67 007,30</b>	<b>76 102,00</b>	<b>76 102,00</b>
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	818,30	1 200,00	1 200,00
6066	Carburants	1 600,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	450,00	600,00	600,00
611	Sous-traitance générale	50 000,00	55 542,00	55 542,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	1 200,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	850,00	850,00	850,00
6161	Multirisques	400,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	600,00	600,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	200,00	200,00
6256	Missions	100,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	270,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	10,00	10,00
6287	Remboursements de frais	5 109,00	15 000,00	15 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>101 300,00</b>	<b>133 000,00</b>	<b>133 000,00</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	400,00	400,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	450,00	800,00	800,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	200,00	300,00	300,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	47 500,00	68 800,00	68 800,00
6413	Primes et gratifications	8 500,00	12 000,00	12 000,00
6415	Supplément familial	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	100,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	15 100,00	24 000,00	24 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	200,00	200,00	200,00
648	Autres charges de personnel		0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,31</b>	<b>3 000,31</b>
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3 000,31	3 000,31
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>171 307,30</b>	<b>212 102,31</b>	<b>212 102,31</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)(8)</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
6688	Autres	100,00	100,00	100,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>60 600,00</b>	<b>158 600,00</b>	<b>158 600,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	400,00	400,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	60 000,00	158 000,00	158 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>		<b>27 000,00</b>	<b>27 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>232 007,30</b>	<b>397 802,31</b>	<b>397 802,31</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>13 100,00</b>	<b>13 100,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)</b>	<b>3 048,70</b>	<b>1 761,69</b>	<b>1 761,69</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 048,70	1 761,69	1 761,69
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 048,70</b>	<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 048,70</b>	<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>235 056,00</b>	<b>412 664,00</b>	<b>412 664,00</b>

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1	

	+
RESTES A REALISER 2018 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	412 664,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC	BP 2019
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>e</sup> de services, marchandise	142 000,00	222 000,00	222 000,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	70 000,00	148 000,00	148 000,00
7063	Contributions des communes (eaux pluviales)		19 000,00	19 000,00
7068	Autres prestations de services	55 000,00	55 000,00	55 000,00
7087	Remboursements de frais	17 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	76 000,00	158 000,00	158 000,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	76 000,00	158 000,00	158 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>218 000,00</b>	<b>380 000,00</b>	<b>380 000,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	120,07	100,00	100,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00	100,00	100,00
778	Autres produits exceptionnels	20,07	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>218 120,07</b>	<b>380 100,00</b>	<b>380 100,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>218 120,07</b>	<b>380 100,00</b>	<b>380 100,00</b>

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	32 564,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>412 664,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de lers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la règle a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC	BP 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
2051	Concessions et droits similaires		3 000,00	3 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>15 261,00</b>	<b>28 500,00</b>	<b>28 500,00</b>
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport		16 500,00	16 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		2 000,00	2 000,00
2188	Autres	5 261,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>15 261,00</b>	<b>31 500,00</b>	<b>31 500,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>15 261,00</b>	<b>31 500,00</b>	<b>31 500,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section (7)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>15 261,00</b>	<b>31 500,00</b>	<b>31 500,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER 2018 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>31 500,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 130,67	2 990,31	2 990,31
10222	F.C.T.V.A.	1 130,67	2 990,31	2 990,31
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 130,67</b>	<b>2 990,31</b>	<b>2 990,31</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 130,67</b>	<b>2 990,31</b>	<b>2 990,31</b>
021	Virement de la section d'exploitation		13 100,00	13 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	3 048,70	1 761,69	1 761,69
28182	Matériel de transport	1 761,69	1 761,69	1 761,69
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 073,30	0,00	0,00
28188	Autres	213,71	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>3 048,70</b>	<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>3 048,70</b>	<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>4 179,37</b>	<b>17 852,00</b>	<b>17 852,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER 2018 (9)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>		<b>13 648,00</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>31 500,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC	BP 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00 <sup>a</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c</b> 0,00	<b>d</b> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif
---

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC</b>		<b>BP</b>	<b>2019</b>
---	--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		<b>A1.1</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>519</b>						
<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1999.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6619.

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC**

**BP**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

**A1.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC**

**BP**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>Emprunts et Dettes au 01/01/N</b>													
<b>Total général</b>													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661117 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux; taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent, suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC**

**BP**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**IV**

**A1.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC**

**BP**

**2019**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**A1.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC	BP 2019
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

*Voir délibération 2017-287 du 18/12/2017 pages 22-1 à 22-4*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le dix-huit décembre deux mille dix-sept, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du huit décembre deux mille dix-sept affichée le même jour.

### Délibération n° 2017-287 – FINANCES CHOIX DU MODE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (budget principal de la Communauté de Communes du Grand Charolais, et budgets annexes : Déchets Ménagers, SPANC, Maison de Santé, Barberèche, CIAS)

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire au budget.

L'amortissement concerne les immobilisations corporelles et incorporelles inscrites au bilan.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, article 68 «dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette, du même montant en recette d'investissement, au chapitre 040, articles 28 « amortissement des immobilisations »

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition. Il est calculé sur le montant TTC du bien (ou HT si le bien est affecté à un service assujéti à la TVA).

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- les immobilisations incorporelles enregistrées sur les comptes :
  - 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
  - 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
  - 2032 « Frais de recherche et de développement »,
  - 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
  - 204 « Subventions d'équipement versées »,
  - 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »,
  - 208 « Autres immobilisations incorporelles ».
- les immobilisations corporelles enregistrées sur les comptes :
  - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile,
  - 2157 Matériel et outillage de voirie,
  - 2158 autres installations, matériel et outillage technique,
  - 218 autres immobilisations corporelles.
- les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif. Sont donc amortissables à ce titre les biens enregistrés sur les comptes : 2114, 2132, 2142.
- A l'exception des plantations d'arbres et d'arbustes, les agencements et aménagements de terrains ne sont pas amortissables.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- Les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (soit les comptes 217 et 22) doivent être amorties dans les mêmes cas que les immobilisations détenues en propre, c'est-à-dire lorsqu'elles sont inscrites dans les subdivisions correspondantes des comptes cités ci-dessus. Donc immobilisations des comptes 217 obligatoirement amortissables si comptes suivants : 21714, 21721, 21757, 21758, 2178.

L'assemblée délibérante est libre de décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de biens.

### Durées d'amortissement :

Les durées présentées par l'instruction M14 ne sont qu'indicatives sauf cas suivants où elles s'imposent obligatoirement :

- frais études, élaboration doc urbanisme : 10 ans
- frais d'études suivis de réalisation : maxi de 5 ans
- frais de recherche et de développement : maxi 5 ans
- subventions d'équipement versées : maxi 5 ans si elles financent des biens mobiliers et maxi 15 ans pour des biens immobiliers.

L'assemblée peut modifier les durées d'amortissement fixées, mais les nouvelles durées retenues ne sont applicables qu'aux biens acquis postérieurement à la délibération. Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité qui sont comptabilisés en section d'investissement peuvent s'amortir en une année (article R.2321-1 du CGCT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 7 décembre 2017,  
Vu l'avis favorable du conseil des maires du 11 décembre 2017,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### **DECIDE**

- ↳ de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme précisé dans le tableau ci-après :

Libellé	Durée retenue
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre (10 ans)	10
Frais d'études, (non suivi de travaux) (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Frais de recherche et de développement (maxi 5 ans)	5 ans maxi
Subventions d'équipement versées pour financier des biens mobiliers (maxi 5 ans)	5
Subventions d'équipement versées pour financier des biens immobiliers (maxi 15 ans)	15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Libellé	Durée retenue
Concessions et droits similaires, licences, marques	2
Autres immobilisations incorporelles	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	15
Installations matériels et outillages techniques	10
Installations générales, agencements et aménagements divers	10
Matériels de transports	5
Matériels de bureau	2
Matériels informatiques	10
Mobiliers	10
Autres immobilisations corporelles	15
Autres constructions	15
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15
bâtiments publics	15
Immeuble de rapport	20
Construction sur sol d'autrui – immeuble de rapport	20
Constructions sur sol d'autrui -	15
Réseaux de voirie	20
Installations de voirie	20
Réseaux d'adduction d'eau	50
Réseaux d'assainissement	50
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10

- ↳ de préciser que les subventions qui financent les biens s'amortissent sur la même durée d'amortissement du bien,
- ↳ de fixer à 1000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur une durée de un an,
- ↳ de préciser que l'amortissement du bien débutera l'année N+1 de celle de l'acquisition,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

-----  
Nombre de conseillers en exercice : 75    Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO

Membres présents à la séance : 61    Votants : 69

**Titulaires présents :**

**Président :** Fabien GENET

**Vice-présidents :** André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, Jean-Marc NESME, Magali DUCROISET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

**Délégués communautaires :** Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Danielle BAUDIN, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Eric BRUN, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREAUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Gérard DUCHET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Dominique NUGUE, Michel PELLIER, André RIBOULIN, Lolita RODRIGUEZ, Edith TERRIER, Daniel THERVILLE, Michel TRAVELY.

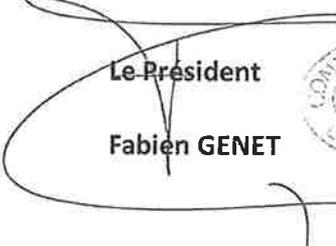
**Suppléants présents :** Régis GAUTHERON, Jean-Michel ROSSAT, Patrice MAILY.

**Délégués ayant donné pouvoir :** Laurence ROUVET à Bernard LAUGERE, Pascal RAMEAU à Bernard JAILLOT, Emmanuel REY à Maurice ROUGELET, Sylvianne BONNOT à Paul DUMONTET, Florence TERRIER à Jean-Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Jean-Marc NESME, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Amélie THURIN à Annie BOISSARD.

**Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :** Roger DURAND, Denise MEHU, Chewki MAHREZ, Patrick PAGES, Joël LAMBOEUF, Gérard LALLEMENT.

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 18 décembre 2017  
Pour extrait conforme

Le Président  
Fabien GENET



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 26/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2017

Délibération n° 2017-287 du 18/12/2017

Page 4 sur 4

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>17 852,00</b>	<b>III 17 852,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>2 990,31</b>	<b>2 990,31</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	2 990,31	2 990,31
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>14 861,69</b>	<b>14 861,69</b>
28182	Matériel de transport	1 761,69	1 761,69
021	Virement de la section d'exploitation	13 100,00	13 100,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	17 852,00	0,00	13 648,00	0,00	31 500,00

		Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>31 500,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)	<b>+ 31 500,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.1.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**Service d'assainissement (1)****A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>76 102,00</b>	<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestat° de service</b>	<b>222 000,00</b>
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	148 000,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	7063	Contributions des communes (eaux pluviales)	19 000,00
611	Sous-traitance générale	55 542,00	7068	Autres prestations de services	55 000,00
61551	Matériel roulant	2 000,00	<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>158 000,00</b>
6156	Maintenance	850,00	747	Subventions et participations des collectivités territ	158 000,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>100,00</b>
6251	Voyages et déplacements	200,00	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00
6256	Missions	100,00			
627	Services bancaires et assimilés	10,00			
6287	Remboursements de frais	15 000,00			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>133 000,00</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	15 000,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	800,00			
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	300,00			
6411	Salaires, appointements, commissions de base	68 800,00			
6413	Primes et gratifications	12 000,00			
6415	Supplément familial	1 000,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	24 000,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00			
6478	Autres charges sociales diverses	200,00			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 000,31</b>			
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,31			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>100,00</b>			
6688	Autres	100,00			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>158 600,00</b>			
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00			
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	158 000,00			
678	Autres charges exceptionnelles	100,00			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>27 000,00</b>			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>397 802,31</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>380 100,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>32 564,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397 802,31</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 664,00</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

## Service d'assainissement (1)

## A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 990,31
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	10222	F.C.T.V.A.	2 990,31
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	28 500,00			
2181	Installations générales, agencements et aménager	10 000,00			
2182	Matériel de transport	16 500,00			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>31 500,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 990,31</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>R001 (4)</b>	<b>13 648,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>31 500,00</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>16 638,31</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**Service d'assainissement non collectif (1)****A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>76 102,00</b>	<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestat° de service</b>	<b>222 000,00</b>
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	148 000,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	7063	Contributions des communes (eaux pluviales)	19 000,00
611	Sous-traitance générale	55 542,00	7068	Autres prestations de services	55 000,00
61551	Matériel roulant	2 000,00	<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>158 000,00</b>
6156	Maintenance	850,00	747	Subventions et participations des collectivités territ	158 000,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>100,00</b>
6251	Voyages et déplacements	200,00	7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00
6256	Missions	100,00			
627	Services bancaires et assimilés	10,00			
6287	Remboursements de frais	15 000,00			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>133 000,00</b>			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	15 000,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	800,00			
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	300,00			
6411	Salaires, appointements, commissions de base	68 800,00			
6413	Primes et gratifications	12 000,00			
6415	Supplément familial	1 000,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	24 000,00			
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00			
6478	Autres charges sociales diverses	200,00			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 000,31</b>			
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,31			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>100,00</b>			
6688	Autres	100,00			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>158 600,00</b>			
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00			
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	158 000,00			
678	Autres charges exceptionnelles	100,00			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>27 000,00</b>			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>397 802,31</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>380 100,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>R002 (5)</b>	<b>32 564,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397 802,31</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 664,00</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5.2.2</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**Service d'assainissement non collectif (1)****A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	3 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	2 990,31
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00	10222	F.C.T.V.A.	2 990,31
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	28 500,00			
2181	Installations générales, agencements et aménager	10 000,00			
2182	Matériel de transport	16 500,00			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>31 500,00</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 990,31</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	13 648,00
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>31 500,00</b>		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>16 638,31</b>

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits volés au titre de l'exercice.

(4) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC**

BP

2019

**IV - ANNEXES**

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019**

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/001/02/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60% (quotité de travail = 60%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC</b>		<b>BP</b>	<b>2019</b>
---	--	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019</b>	<b>IV</b>
	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,  
 TECH : Technique,  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),  
 S : Social,  
 MS : Médico-social,  
 MT : Médico-technique,  
 SP : Sportif,  
 CULT : Culturel,  
 ANIM : Animation,  
 PM : Police,  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité,  
 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité,  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi,  
 3-3-1<sup>er</sup> : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,  
 3-3-2<sup>ème</sup> : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,  
 3-3-3<sup>ème</sup> : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,  
 3-3-4<sup>ème</sup> : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %,  
 3-3-5<sup>ème</sup> : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C,  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets,  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 25 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>COM COM LE GRAND CHAROLAIS - 71 - BUDGET SPANC</b>	<b>BP 2019</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Président, Fabien GENET,  
A Paray-le-Monial, le 08/04/2019

Nombre de membres en exercice : 75  
 Nombre de membres présents : 60  
 Nombre de suffrages exprimés : 73 dont 13 pouvoirs  
 VOTES : Pour : 72  
 Contre : 0  
 Abstention : 1

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.  
A Paray-le-Monial, le 08/04/2019

Date de convocation : 02/04/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

**Titulaires présents :**

Fabien GENET, Paul JUSSEAU, Noël PALLOT, Gérard AUPOIL, Martine DESPLANS, Pierre BERTHIER, Eric BRUN, Edith TERRIER, Michel LASSOT, Daniel MELIN, Bernard LAUGERE, David BEME, Lolita RODRIGUEZ, Yves BAYON, Nicole GEORGES, Pascal DESCREUX, Philomène BACCOT, Anne-Marie MAGNY, Hubert BURTIN, Jean Michel ROSSAT, Dominique NUGUE, Georges BORDAT, Pascal RAMEAU, Bernard JAILLOT, Emmanuel REY, Sylvianne BONNOT, Michel PELLIER, Patrick BOUILLON, François FORET, Danielle BAUDIN, Annie-France MONDELIN, Christian LAROCHE, Roger DURAND, Pascal LOPES DE LIMA, Gérard LALLEMENT, Robert KLEINGAERTNER, Denise MEHU, André ACCARY, Jean LEFORT, Annie BOISSARD, Michel TRAVELY, Florence TERRIER, Gilles PERRETTE, Paul FAROUZE, Amélie THURIN, Joël GUYOT DE CAILA, François JOLY, Eric BRAZ, Patrice MAILLY, Elisabeth PONSOT, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Gilles GUERIN, Jean PIRET, André COTTIN, Florence DE CHANAY, Pierre DUCERF, Daniel THERVILLE, Régis LAURENT, Nicolas LORTON

**Délégués ayant donné pouvoir :** Daniel BERAUD à Eric BRUN, Gérald GORDAT à Pierre BERTHIER, Magali DUCROISSET à Bernard LAUGERE, Chantal CHAPPUIS à David BEME, Frédéric COUTO à Yves BAYON, Laurence ROUVET à Nicole GEORGES, Jean-Marc NESME à Jena Baptiste LEFORT, Catherine CLERGUE à Florence TERRIER, Daniel GORDAT à Gilles PERRETTE, Arnaud LABAUNE à Michel TRAVELY, Jacky COMTE à Elisabeth PONSOT, Patrick PAGES à Emmanuel REY, Jean-Bernard DESCHAMPS à Christian LAROCHE

**Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :** Chewki MAHREZ, Louis ACCARY

Page de signatures des élus annexée

**Le Président, Fabien GENET**

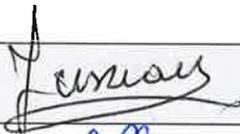
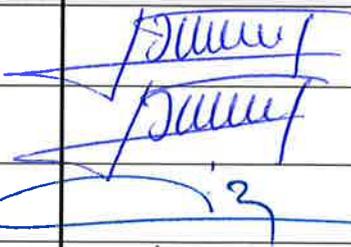
Certifié exécutoire par le Fabien GENET, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le ....., et de la publication le .....

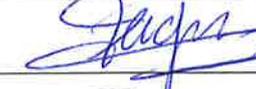
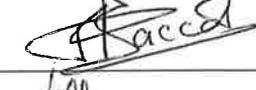
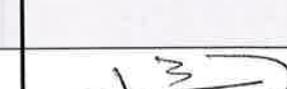
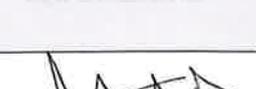
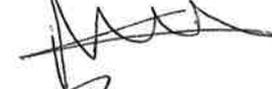
A Paray-le-Monial, le .....

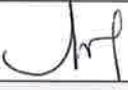
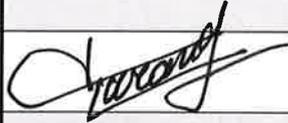
## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 AVRIL 2019

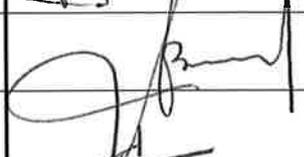
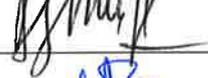
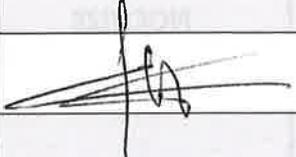
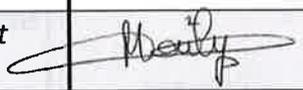
### Vote du Budget Primitif 2019 – Budget SPANC

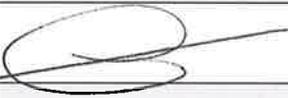
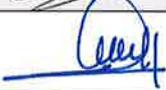
Date de convocation : 2.04.2019  
 Nombre de conseillers en exercice : 75  
 Nombre de présents : 60 + 13 pouvoirs  
 Nombre d'absents : 2

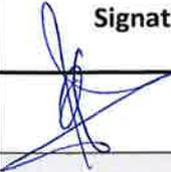
COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
BALLORE	Paul	DUMONTET	Maire - Délégué titulaire	
	Paul	JUSSEAU	Délégué Suppléant	
BARON	Noël	PALLOT	Maire – 2 <sup>ème</sup> VP	
	Philippe	BALLIGAND	Délégué Suppléant	
BEAUBERY	Gérard	DUCHET	Maire - Délégué titulaire	
	Gérard	AUPOIL	Délégué Suppléant	
CHAMPLECY	Martine	DESPLANS	Maire - Délégué titulaire	
	Didier	BOUILLOT	Délégué Suppléant	
CHANGY	Daniel	BERAUD	Maire Délégué titulaire	
	André	JARRIER	Délégué Suppléant	
CHAROLLES	Pierre	BERTHIER	Maire - Délégué titulaire	
	Gérald	GORDAT	7 <sup>ème</sup> VP	
	Eric	BRUN	Délégué	
	Edith	TERRIER	Déléguée	
CHASSENARD	Michel	LASSOT	Maire – 11 <sup>ème</sup> VP	
	Daniel	PALLOT	Délégué Suppléant	
COULANGES	Daniel	MELIN	Maire - Délégué titulaire	
	Didier	NAVETAT	Délégué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
DIGOIN	Fabien	GENET	Président	
	Magali	DUCROISSET	5 <sup>ème</sup> VP	
	Bernard	LAUGERE	8 <sup>ème</sup> VP	
	Chantal	CHAPPUIS	Déleguée	
	David	BEME	Délegué	
	Lolita	RODRIGUEZ	Déleguée	
	Yves	BAYON	Délegué	
	Nicole	GEORGES	Déleguée	
	Frédéric	COUTO	Délegué	
	Laurence	ROUVET	Déleguée	
	Pascal	DESCREAU	Délegué	
	Philomène	BACCOT	Déleguée	
	Anne-Marie	MAGNY	Déleguée	
	FONTENAY	Hubert	BURTIN	Maire - Délegué titulaire
Marie-Claude		FOREST	Déleguée Suppléante	
GRANDVAUX	Jean-Yves	BICHET	Maire - Délegué titulaire	
	Jean-Michel	ROSSAT	Délegué Suppléant	
HAUTEFOND	Dominique	NUGUE	Maire - Délegué titulaire	
	Christian	QUELIN	Délegué Suppléant	
L'HOPITAL DE MERCIER	Georges	BORDAT	Maire - Délegué titulaire	
	Jean	JACOB	Délegué Suppléant	
LA MOTTE ST JEAN	Pascal	RAMEAU	Maire - Délegué titulaire	
	Bernard	JAILLOT	15 <sup>ème</sup> VP	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
LE ROUSSET-MARIZY	Emmanuel	REY	Maire - Délégué titulaire	
	Sylvianne	BONNOT	Déléguée titulaire	
LES GUERREUX	Michel	PELLIER	Maire - Délégué titulaire	
	Agnès	FREULET	Déléguée Suppléante	
LUGNY-LES-CHAROLLES	Patrick	BOUILLON	Maire - 12 <sup>ème</sup> VP	
	Patrice	DELORME	Délégué Suppléant	
MARCILLY-LA-GUEURCE	François	FORET	Maire - Délégué titulaire	
	Régis	GAUTHERON	Délégué Suppléant	
MARTIGNY-le-COMTE	Danielle	BAUDIN	Maire - Déléguée titulaire	
	Jean-Pierre	GAUTHIER	Délégué Suppléant	
MOLINET	Annie-France	MONDELIN	Maire Déléguée titulaire	
	René	LEPOT	Délégué Suppléant	
MORNAY	Christian	LAROCHE	Maire - Délégué titulaire	
	Cyrille	DUCERF	Délégué Suppléant	
NOCHIZE	Roger	DURAND	Maire - Délégué titulaire	
	Daniel	PACAUD	Délégué Suppléant	
OUDRY	Pascal	LOPES DE LIMA	Maire - Délégué titulaire	
	Gérard	BOUTIN	Délégué Suppléant	
OZOLLES	Gérard	LALLEMENT	Maire - Délégué titulaire	
	Fabienne	PICHARD	Déléguée Suppléante	
PALINGES	Nicolas	LORTON	Maire - Délégué titulaire	
	Robert	KLEINGAERTNER	Délégué titulaire	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
PARAY LE MONIAL	Jean-Marc	NESME	Maire - 4 <sup>ème</sup> VP	p. 6 
	André	ACCARY	1 <sup>er</sup> VP	
	Gilles	PERRETTE	10 <sup>ème</sup> VP	
	Denise	MEHU	Déléguée	
	Catherine	CLERGUE	Déléguée	
	Jean-Baptiste	LEFORT	Délégué	
	Annie	BOISSARD	Déléguée	
	Michel	TRAVELY	Délégué	
	Florence	TERRIER	Déléguée	
	Daniel	GORDAT	Délégué	
	Arnaud	LABAUNE	Délégué	
	Paul	FAROUZE	Délégué	
	Amélie	THURIN	Déléguée	
	Chewki	MAREZ	Délégué	
POISSON	Joël	GUYOT DE CAILA	Maire - Délégué titulaire	
	Michelle	BONNOT	Déléguée Suppléante	
PRIZY	François	JOLY	Maire - Délégué titulaire	
	Martine	GINET	Déléguée Suppléante	
SAINT-AGNAN	Eric	BRAZ	13 <sup>ème</sup> VP	
	Philippe	GAY	Délégué	
SAINT JULIEN DE CIVRY	Didier	ROUX	Maire - Délégué titulaire	
	Patrice	MAILY	Délégué Suppléant	
SAINT VINCENT BRAGNY	Jacky	COMTE	Maire - 14 <sup>ème</sup> VP	
	Pascale	DUPONT	Déléguée Suppléante	

COMMUNE	NOM		Délégué titulaire/suppléant	Signature
SAINT YAN	Elisabeth	PONSOT	3 <sup>ème</sup> VP – Maire	
	Laurent	DESROCHES	Délégué Suppléant	
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	André	RIBOULIN	Maire - Délégué titulaire	
	Armand	FORGEAT	Délégué Suppléant	
SAINT BONNET DE JOUX	Patrick	PAGES	Maire	
	Maurice	ROUGELET	Délégué Suppléant	
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	Joël	LAMBOEUF	Maire - Délégué titulaire	
	Alain	MIMEUR	Délégué Suppléant	
SAINT LEGER LES PARAY	Gilles	GUERIN	Maire - Délégué titulaire	
	Marc	BAJARD	Délégué Suppléant	
SUIN	Jean	PIRET	6 <sup>ème</sup> VP – Maire	
	Pierre	DELACOURT	Délégué Suppléant	
VARENNE SAINT GERMAIN	André	COTTIN	Maire - Délégué titulaire	
	Laurence	GUINET	Déléguée Suppléante	
VAUDEBARRIER	Philippe	DUMOUX	Maire - Délégué titulaire	
	Florence	DE CHANAY	Déléguée Suppléante	
VENDENESSE LES CHAROLLES	Pierre	DUCERF	Maire - Délégué titulaire	
	Françoise	BERTHIER	Déléguée Suppléante	
VERSAUGUES	Louis	ACCARY	Maire - Délégué titulaire	
	Patrick	BERLAND	Délégué Suppléant	
VIRY	Jean-Bernard	DESCHAMPS	Maire - Délégué titulaire	
	Pierre	URCISSIN	Délégué Suppléant	

COMMUNE	NOM		Délegué titulaire/suppléant	Signature
VITRY EN CHAROLLAIS	Daniel	THERVILLE	Maire Délégué titulaire	
	Corinne	MARTIN	Déléguée Suppléante	
VOLESVRES	Régis	LAURENT	Maire – 9 <sup>ème</sup> VP	
	Jean-Noël	DUCRET	Délegué Suppléant	